

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique: installations classées pour la protection de l'environnement - société JJA -  
Communes de l'Etoile et Mouflers

**De :** l

**Date :** 02/12/2020 14:34

**Pour :** pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Madame la Préfète,

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier de M.LOGNON, Président du Syndicat Mixte des Hauts Plateaux en ce qui concerne le PC et le dossier ICPE déposés par la société JJA sur les communes de l'Etoile et Mouflers.

Vous en souhaitant bonne réception,

Sincères salutations :

— Pièces jointes :

---

20201202102613154.pdf

30 octets

Monsieur le Commissaire-enquêteur  
Enquête publique JJA

Le lundi 30 novembre 2020

**Objet :** Observation formulée dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique sur la zac des Hauts Plateaux – à joindre au registre

M. Le Commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de la procédure d'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique de la société JJA, je vous informe que les élus du syndicat mixte des Hauts Plateaux émettent un avis favorable à cette deuxième phase d'implantation de cette société sur la ZAC des Hauts Plateaux.

En effet, cette ZAC intercommunautaire dont la Région des Hauts de France est un des membres fondateurs a été créée afin de permettre l'implantation d'activités économiques dans un bassin d'emplois durement affecté par le chômage et les problématiques de mobilité professionnelle de la population. La disponibilité foncière, la localisation géographique et la proximité avec le site exploité par cette même société sur la ZAC des bornes du temps sont autant d'arguments qui ont retenu l'attention de la société JJA pour ce nouveau site logistique.

Les services de l'Etat et les collectivités locales se sont toujours investis afin de faciliter et d'accompagner la société JJA dans ce projet créateur de près de 500 emplois à terme et représentant un investissement de plus 150 millions d'euros.

Cette implantation d'entreprise revêt une importance capitale pour le territoire et concourra dans les années futures à son dynamisme et son développement. Elle concrétise les efforts humains et financiers développés par le Syndicat Mixte des Hauts Plateaux depuis sa création.

Dans un contexte socio-économique difficile, de politiques publiques contraintes, de crise sanitaire dont les effets négatifs risquent de se multiplier en 2021, la réalisation de la 2<sup>ème</sup> phase de la société JJA constitue une opportunité pour la communauté de communes Nièvre et Somme afin de développer de nouveaux services à sa population, de favoriser l'accès à l'emploi et de pérenniser le tissu entrepreneuriale.

Conscient des enjeux d'un tel projet en matière de protection de l'environnement, je vous confirme que la Communauté de communes investit déjà énormément par la protection des milieux aquatiques (études de bassin versant, restauration de la continuité écologiques des cours d'eau, schéma directeur de gestion des eaux pluviales dans les PLUI) par la valorisation de son patrimoine architectural (préservation et aménagement d'un ancien prieuré à Moréaucourt, visite publique commentée des principaux sites architecturaux du territoire), respect des réglementations

# SMHP

SYNDICAT MIXTE DES HAUTS PLATEAUX

environnementales dans chaque dossier présenté (étude d'impact, loi sur l'eau, mesures de compensations collectives agricoles, neutralisation des consommations foncières agricoles dans le cadre de cette procédure avec dézonage de terres aujourd'hui constructibles).

C'est pour ces raisons, mais plus généralement, pour le développement de la Communauté de Communes et de sa population, que je souhaite voir cette procédure aboutir.

Je vous remercie de l'intérêt que vous consacrerez à ce courrier, et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président  
Du Syndicat Mixte des Hauts Plateaux  
René LOGNON

